

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 620

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG

Un notable au petit matin

Il était cinq heures, ce matin-là de fin décembre 1981, et ce n'était pas Paris qui s'éveillait, mais le futur conseiller d'Etat fribourgeois Edouard Gremaud. Et devant lui, une page blanche, avec la perspective de livrer une dernière fois ses pensées intimes aux paysannes et paysans fribourgeois lecteurs de l'«Agri Journal — Journal agricole et social», édité par l'Union des paysans fribourgeois. Derniers «libres propos» mélancoliques, états d'âme, un genre pas trop aisé. Finalement pourtant, Edouard Gremaud n'est pas mécontent de lui à l'heure du bilan intermédiaire: il a travaillé plus que son compte et le fait savoir; et somme toute, comme il le note, «gouverner» pour gouver-

ner, du bétail aux administrés, la tâche se complique mais reste familière. On n'est jamais mieux servi que par soi-même: l'ancien secrétaire de l'Union des paysans fribourgeois prend congé du rédacteur de l'«Agri Journal», et le rédacteur évoque à l'avance les capacités du futur (ancien) homme d'Etat: trois fois Edouard Gremaud en un billet d'une septantaine de lignes. Pas si mal pour un au revoir! Au passage, sans avoir l'air d'y toucher, le bon sens redoutable du notable qui a réussi: «(...) Dire que des gens bien intentionnés luttent pour réduire la durée du travail de l'homme! Et moi, je constate que mes heures de loisirs sont allées en diminuant tout au long de ma carrière professionnelle. Je ne m'en porte pas plus mal après tout. Et quand on aime ce que l'on fait, le travail devient aussi un loisir.» La collégialité ne sera pas douce aux deux conseillers d'Etat socialistes.

LAUSANNE

Les trésors du conservateur

Extraordinaire enrichissement des après-midi et des soirées lausannoises avec le pari des animateurs de la Cinémathèque suisse, tout récemment installée dans ses meubles du Casino de Montbenon rénové: trois séances de cinéma par jour — 15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30 — tous les jours sauf le dimanche, et des programmes tels qu'on pouvait en rêver en entendant parler des richesses accumulées depuis des années par Freddy Buache. Désormais, les cinéphiles n'auront aucune excuse: une des lacunes culturelles les plus cruelles de Suisse romande est en voie d'être comblée. Espérons, en prime, que le circuit cinématographique traditionnel verra dans cette initiative remarquable l'occasion d'une saine émulation. Au menu de janvier, un somptueux hommage à Abel Gance (onze films, y compris les «Napoléon» de 1925-1927 et 1934),

«Regards» sur le cinéaste français Pierre Chenal, quatre films de G. W. Pabst et la reprise d'œuvres de Claude Autant-Lara. N'en jetez plus. Il est possible de se «programmer» à l'avance en consultant la brochure-programme explicative (et illustrée!), publiée mensuellement par la Cinémathèque suisse (adresse utile: Montbenon 6, 1003 Lausanne).

GENÈVE

L'armistice du travail

Dans l'industrie genevoise des machines, comme dans d'autres secteurs, la conjoncture était très favorable jusqu'à l'été de l'année dernière. Et brusquement, elle a changé, sans le moindre signe avant-coureur. Les Ateliers des Charmilles, dernière grande entreprise indépendante, de ce fait la

plus dynamique, est allée jusqu'à introduire le chômage partiel.

Et voici venu le temps des règlements de comptes.

A Lucifer, filiale de la multinationale Sperry Rand spécialisée dans la fabrication de valves électromagnétiques, des rumeurs de licenciements couraient depuis l'automne. En quelque sorte, le terrain était préparé pour le jour où on devait apprendre qu'un militant FCOM (Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux) avait reçu son congé. Ce frontalier ne quittait pas l'atelier pour dîner et, pour s'épargner un double déplacement, demandait à des collègues de pointer à sa place. Ceci au vu et au su de chacun. Tous les prétextes étaient bons pour «justifier un licenciement...».

LA VENGEANCE EST UN PLAT...

Au-delà de ce coup patronal monté de toutes pièces, un contentieux qui ne datait pas d'hier. En fait, la direction mettait le point final à un conflit qui l'opposait à un militant syndical particulièrement actif, un de ceux qui avaient lancé le mouvement contre les licenciements en 1975, il y a plus de cinq ans. Dans l'intervalle l'enthousiasme était un peu tombé et si l'action syndicale se maintenait, d'autres travailleurs, plus prudents, plus diplomates aussi, avaient été élus à la commission d'entreprise: la direction éliminait alors sans prendre beaucoup de risques celui qui ne bénéficiait plus d'un statut protégé.

A l'heure des règlements de comptes, Lucifer n'est qu'un cas parmi d'autres. Dans une autre multinationale, américaine celle-là, mais ayant également son siège à Zurich, un militant de l'action syndicale est congédié après trente ans de «bons et loyaux services», pour... comportement et rendement insuffisants!

L'affaire de l'entreprise Gay, au sujet de laquelle le Tribunal fédéral vient de rendre un arrêt, est encore plus significative.

Dans cette fabrique de bracelets où le patron musclé n'a pas signé la convention horlogère, deux militants syndicaux, l'un militant à la FTMH (Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie), l'autre à la FCOM, apprennent leur licenciement en introduction à l'entretien qu'ils ont sollicité auprès de la direction pour présenter les demandes de leurs collègues, entretien auquel ils se sont rendus accompagnés d'un secrétaire syndical. Recours devant le tribunal des prud'hommes, puis devant le Tribunal fédéral. Sans succès.

DÉSARMÉS

Sur le plan légal, faut-il rappeler que le travailleur suisse est aujourd'hui complètement désarmé devant une décision de licenciement¹? Dans des secteurs plus actifs de l'action syndicale, tels l'industrie des machines ou l'horlogerie, les conventions collectives prévoient la protection des représentants ouvriers, qu'ils appartiennent à la commission d'entreprise (machines) ou soient hommes de confiance syndicaux (horlogerie). Mais là aussi, en fin de comptes, cette protection est aléatoire. Voyez la jolie phrase du texte officiel: «(...) Si, en raison de la représentation des intérêts du personnel, des divergences rendant une collaboration future impossible se produisent entre l'employeur et la commission d'entreprise ou des membres de celle-ci, l'employeur doit, avant d'envisager des mesures éventuelles, prendre contact avec la commission et informer l'association patronale.»

LES NOUVEAUX MAÎTRES

Bien entendu, il fut un temps où, même sur des bases aussi fragiles, un degré élevé de militance et de conscience syndicales permettait l'instauration d'un rapport de forces pas trop désavantageux pour les travailleurs. Les grandes entreprises de l'industrie des machines étaient de véritables forteresses ouvrières à l'intérieur desquelles les problèmes du personnel se négociaient obligatoirement

avec la «commission» (il faut noter que l'arrivée des travailleurs italiens animés par le PCI n'avait que peu modifié cet état de fait). Mais ce climat ne fut guère apprécié par les nouveaux maîtres, ceux qui s'étaient progressivement portés acquéreurs des entreprises à partir des places fortes financières d'outre-Sarine. Aujourd'hui, il reste encore quelque chose, malgré tout, de cette capacité de mobilisation dans ces usines-là. Mais ailleurs? Les incidents décrits plus haut illustrent la situation des travailleurs dans des maisons plus importantes ou ce qui pourrait se passer si quelque imprudent voulait se lancer dans une action syndicale digne de ce nom.

Le travailleur suisse occupe aujourd'hui une position d'une fragilité exceptionnelle: son droit fondamental, le droit au travail dans l'entreprise où il se trouve et où il fournit un travail apprécié disparaît si son patron en décide ainsi (nous ne parlons pas ici des licenciements pour «raisons économiques»). L'action collective, on l'a vu, serait un moyen de pallier l'absence d'un droit solidement ancré dans les textes; mais le travailleur qui, dans une entreprise, veut sensibiliser ses camarades à la

défense de leurs droits élémentaires paie rapidement le prix fort pour cette initiative. Cercle vicieux. De fait, la majorité des Suisses sont tenus aujourd'hui dans un état de dépendance impressionnant vis-à-vis de leurs patrons, état dont les conséquences devraient être soigneusement étudiées: on n'infantilise pas impunément toute une génération de travailleurs.

UNE ÉTAPE DÉCISIVE

L'autogestion dont on parle à tort et à travers pourrait être, en un premier temps, la clef d'un système où les salariés gagneraient une certaine autonomie dans les rapports de travail, principalement lorsque les divergences apparaissent. Premier cap à doubler: le vote sur l'initiative des syndicats chrétiens visant à protéger les travailleurs en cas de licenciements. L'étape s'annonce décisive.

¹ La FCOM a publié un dossier exhaustif sur le sujet, dossier que nous avons souvent cité dans ces colonnes, de même que les travaux des juristes progressistes sur la même matière (l'opuscule de la FCOM date de mars 1980).

ÉNERGIE

La houille blanche et les rouges

Il fallait y penser: voici l'anticommunisme (primaire) appelé à la rescousse des programmes nucléaires helvétiques. Le commerce, tant qu'on veut, mais pas l'atome! C'est le landammann du canton de Saint-Gall qui y a pensé le premier, M. Willi Geiger, par ailleurs président du conseil d'administration des Forces motrices du Nord-Est de la Suisse SA. Et naturellement, l'Association suisse pour l'énergie atomique (Aspea) n'a rien de plus pressé que de faire écho (dans son dernier «flash nucléaire — raccourci de faits et d'opinions

alimentant le débat nucléaire») à cette fièvre diatribe patriotico-énergétique. Nous citons, pour l'édification des foules: «Nous ne pouvons pas compter sur l'étranger, étant donné que les difficultés qui y règnent sont parfois encore plus grandes que chez nous. Quant à l'idée de chercher le salut dans une alliance avec les pays de l'Est en matière d'électricité, cela me semble une erreur très grave. Je sais que de tels plans sont à l'étude actuellement, surtout en Autriche; mais il existe également en Suisse des milieux qui seraient semble-t-il assez enclins à s'embarquer dans une opération d'achat de courant à l'Union soviétique. Il s'agit de sonner l'alarme avec la plus grande urgence devant une telle éventualité.» Et vive l'uranium suisse.